

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DDEEEES 81 G Subvention avec convention avec Paris Habitat-OPH au programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la rue de Crimée (19e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411- 1 et suivants ;

Vu la convention, approuvée par délibération en date du 12 février 2002, avec l'État, la Région Ile de France et les principaux bailleurs sociaux présents dans les quartiers Politique de la Ville ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007-2009, (prévoyant la participation de 10 % de l'ANRU sur l'ensemble des travaux ttc du GPRU et de 60% de la région sur les travaux de sécurisation ht) approuvé par délibération en date du 13 mars 2007 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention ANRU de rénovation urbaine de la résidence Edmond Michelet (19^e) approuvé par délibération DU 2011-103 du Conseil de Paris en séance des 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu la délibération 2011 DDEEES 190G approuvée par le Conseil de Paris en séance des 12 et 13 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une subvention avec convention avec Paris Habitat-OPH au programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la rue de Crimée (19e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Paris Habitat-OPH pour permettre la réalisation de l'opération de requalification des cellules commerciales de la Résidence Edmond Michelet, situées 234 rue de Crimée Paris 19^{ème} appartenant à Paris Habitat.

Article 2 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée à Paris Habitat-OPH situé 21 bis rue Claude-Bernard (5^e) en vue du financement du programme de valorisation et sécurisation des commerces de la rue de Crimée dans le 19e.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement du Département de Paris 2013, nature subvention d'investissement aux organismes publics divers, fonction 90 et nature 20 422 (AP 02905).